



L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports et a pour mission :

- a) d'entreprendre, d'orienter et de coordonner les recherches scientifiques de tous ordres appliqués à la pratique des exercices corporels;
- b) d'assurer la formation d'éducateurs spécialisés dans les diverses activités sportives;
- c) de contribuer au perfectionnement et à la préparation des athlètes et pratiquants civils et militaires devant représenter la France dans les compétitions sportives internationales.

Son INTERNAT comprend actuellement :

1° - L'ECOLE DE MAITRES D'E.P.S.

- Admission : au concours (B.E.P.C. ou équivalent exigé).
- Scolarité : deux années - internat.
- Les élèves reçus à l'examen de fin de 2ème année sont titulaires du Brevet d'Etat d'Education Physique et Sportive. Dans la limite des crédits budgétaires, les mieux classés sont recrutés par l'Etat en qualité de MAITRES d'E.P.S. (Post scolaires).
- Le Ministère de l'Education Nationale accorde des Bourses d'Internat.

2° - L'ECOLE SUPERIEURE D'ESCRIME

- Admission : au concours.
- Pour l'entrée en 1ère année : Première Partie du Brevet d'E.P.S. exigée.
- Pour l'entrée en 2ème année : Brevet d'E.P.S. (1ère et 2ème Parties) exigé.
- La 3ème année ne reçoit que des Maîtres d'E.P.S. recrutés par l'Etat.
- Le régime de l'Ecole est l'internat. (Bourses du Ministère de l'Education Nationale).
- Les élèves reçus au concours de sortie sont MAITRES D'ESCRIME brevetés d'Etat et MAITRES D'E.P.S. recrutés par le Ministère de l'Education Nationale.

3° - LE SERVICE DES STAGES NATIONAUX

Les Moniteurs, Instructeurs et Athlètes (sélectionnés) sont admis en stage sur la proposition des Fédérations Nationales dont ils dépendent.

Les Professeurs et Maîtres d'E.P.S. sont admis en stage sur la désignation de la Direction Générale de la Jeunesse et des Sports.

Le calendrier des stages de l'I.N.S. est publié trimestriellement.

4° - LE CENTRE REGIONAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE pour l'Académie de PARIS

- Admission en stage : S'adresser à M. le Recteur de l'Académie de Paris (Service Académique de la Jeunesse et des Sports, 11, rue Auber, Paris 9ème).

Son EXTERNAT reçoit les sportifs sélectionnés de la région parisienne et les effectifs appelés par le CENTRE SPORTIF DES FORCES ARMEES à représenter les Armées Nationales de Terre, de l'Air et de la Marine dans les compétitions militaires inter nations.

Les Cadres de la Garde Républicaine, de la Police et des Sa-peurs Pompiers y suivent des exercices d'entraînement et de perfectionnement.

Ses BASES NAUTIQUES disposent de plus de 80 embarcations de sport, tant à la rame (Annexe de NOGENT-sur-MARNE) qu'à la voile (Annexe de CHOISY-le-ROY).

Son SERVICE MEDICAL comporte une consultation quotidienne et une Clinique d'application. Il dispose des installations et appareillages les plus modernes : Rayons X - Rayons U.V. et I.R. - Basse fréquence modulée (Diadynamic - Catalgésique). - Haute fréquence redressée (Analgic) - Ondes courtes et Ultra courtes - Ultrasonothérapie - Oxygénothérapie - Kinésithérapie - Hydrothérapie - Routhermie - Sauna, etc.

Son SERVICE de RECHERCHE SCIENTIFIQUE appliquée, conjoint à son Service Médical, dispose en outre d'un Laboratoire de Bio-Chimie effectuant toutes analyses courantes et utilise les techniques les plus récentes : Photométrie, Electrophorèse, P.H. mètre électronique, Oxymétrie du sang circulant. Il dispose de postes d'Electrocardiographie et de mesure du Métabolisme basal.

Sa Section de Recherche pour l'EQUIPEMENT SPORTIF se consacre à l'étude des Sols Sportifs et au perfectionnement des installations de terrains, stades et gymnases.

INSTITUT NATIONAL DES SPORTS  
11, avenue du Tremblay. (Bois de Vincennes)  
PARIS XIIème Tél : DAU. 29-17